

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 133 857
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 83810355.4

(51) Int. Cl.: **A 47 F 3/00**

(22) Date de dépôt: 11.08.83

(43) Date de publication de la demande: 13.03.85
Bulletin 85/11

(71) Demandeur: **Messina, Alain**, Route du Signal 29,
CH-1018 Lausanne (CH)

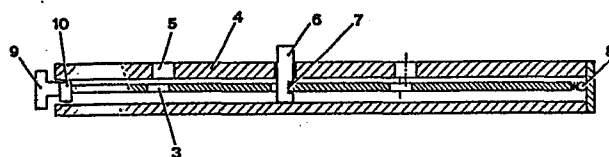
(72) Inventeur: **Messina, Alain**, Route du Signal 29,
CH-1018 Lausanne (CH)

(84) Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI**
LU NL SE

(74) Mandataire: **Hranitzky, Wilhelm Max et al**, c/o **WILLIAM**
BLANC & CIE Conseils en propriété industrielle SA 6, rue
de la Grotte, CH-1003 Lausanne (CH)

(54) **Dispositif de protection antivol.**

(57) Le dispositif de protection antivol se compose, d'une part, d'une plaque de fond (1) sur laquelle peut coulisser une deuxième plaque (2), percée de trous (3), et d'un plateau supérieur (4), percé de trous (5) disposés de façon à pouvoir être mis en correspondance avec les trous (3) de la plaque coulissante (2), et, d'autre part, de supports (6) rendus solidaires des objets à protéger et comportant dans leur partie supérieure une encoche (7). Lorsque les supports sont mis en place dans les trous (3) et (5), un renvoi (8) agit sur la plaque coulissante qui se déplace, ses trous (3) se décalant alors par rapport aux trous (5) du plateau supérieur (4), et le bord des trous (3) pénétrant dans les supports, ces derniers se trouvent ainsi bloqués.



EP 0 133 857 A1

DISPOSITIF DE PROTECTION ANTIVOL

La présente invention a trait à un dispositif de protection antivol.

L'exposition destinée au public de tout objet de valeur, notamment l'exposition en vitrine de bijoux dans une bijouterie, nécessite la mise sur pied d'une protection contre le vol.

Divers systèmes sont actuellement utilisés à cette fin. Pour les uns, les plus nombreux, il s'agit principalement de systèmes d'alarme, souvent très complexes, qui sont reliés, par exemple, aux vitres munies de systèmes de détection de vibrations ou à des cellules photoélectriques, etc.. Ces systèmes permettent de repérer toute tentative d'approche par des tiers des objets à protéger, mais n'empêchent pas ces tiers de s'en emparer. Pour empêcher ces tiers de s'emparer de ces objets, il est nécessaire de les protéger directement, soit de protéger l'objet ou la vitrine entière par une grille solide, souvent disgracieuse, soit de fixer solidement l'objet sur les parties fixes de son environnement, ce qui, souvent, peut porter atteinte à l'intégrité de l'objet.

Ainsi, actuellement, la plus grande partie des objets précieux sont protégés par des systèmes du premier type, qui permettent surtout une action sur l'environnement de l'objet, mais ne permettent pas d'agir directement sur l'objet à protéger. Par exemple, de nombreuses bijouteries disposent de systèmes d'alarme reliés directement à un poste de police. Les voleurs ont alors pris l'habitude de faire des vols éclairs. Ils enfoncent la vitrine avec un objet lourd, voire ils l'emboutissent à l'aide d'une voiture volée, raflent rapidement le contenu de la vitrine, le mettent dans un sac et s'enfuient immédiatement, la plupart du temps à moto, avant même que la police ou les services de sécurité alertés par l'alarme n'arrivent sur place, ce type de vol pouvant être commis en quelques dizaines de secondes.

Pour parer à ce genre de vol, il devient alors nécessaire de fixer les objets à protéger aux parties fixes de

leur environnement, ou tout au moins de rendre le ramassage de ces objets beaucoup plus difficile. Comme on l'a vu, les systèmes existant actuellement sont encore très rudimentaires.

5 Les problèmes ci-dessus sont résolus de façon simple et efficace lorsque l'on utilise le dispositif objet de la présente invention.

Le but de la présente invention est de rendre les objets exposés solidaires des parties fixes de leur environnement,
10 de façon à empêcher un voleur de pouvoir les enlever rapidement et de permettre le cas échéant à la police d'arriver sur les lieux avant que les voleurs n'aient eu le temps de s'emparer de ces objets.

A cet effet, le dispositif de protection antivol de
15 l'invention est caractérisé en ce qu'il se compose d'au moins un élément supérieur et un élément inférieur, l'élément supérieur comportant au moins un trou, et d'au moins un support, comportant des premiers moyens destinés à la rendre solidaire de l'objet à protéger, et des seconds moyens
20 agencés de façon à le fixer sur l'élément inférieur.

Les avantages de ce dispositif résident en ce qu'il permet de protéger le (ou les objets) que l'on expose en agissant directement sur celui-ci, mais sans l'altérer en aucune façon, et sans que la mise en place de ce dispositif
25 nuise à la présentation, voire à l'élégance de cette présentation, ce dispositif ne se remarquant pas. De plus, ce dispositif est d'une manipulation très simple.

On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description qui suit, donnée à titre d'exemple, et qui renvoie
30 au dessin sur lequel la:

fig. 1 présente une coupe verticale d'un exemple de dispositif destiné à protéger les bijoux exposés dans la vitrine d'une bijouterie, en position de fermeture;

35 fig. 2 présente une vue de face d'un premier exemple de support;

fig. 3 présente une vue de face d'un deuxième exemple de support;

- fig. 4 présente une vue de face d'un troisième exemple de support;
- fig. 5 présente une vue de face du support de la fig. 4 en position ouverte, et la
- 5 fig. 6 présente une vue latérale de la première pièce du support de la fig. 4.

Dans une forme d'exécution préférentielle du dispositif, destinée à la protection des bijoux exposés dans la vitrine d'une bijouterie, le dispositif se compose, d'une part, d'une

10 plaque de fond 1 fixée à demeure au corps de la vitrine, d'une deuxième plaque 2 pouvant coulisser au-dessus de la première, cette deuxième plaque étant percée d'un certain nombre de trous 3, et d'un plateau supérieur 4, fixé lui aussi au corps de la vitrine et percé lui aussi d'un certain

15 nombre de trous 5 disposés de telle façon qu'ils puissent être mis en correspondance avec les trous correspondants de la plaque coulissante lorsque l'on fait coulisser cette dernière, et, d'autre part, d'un certain nombre de supports 6 rendus solidaires des bijoux qu'ils supportent et destinés à

20 être introduits dans les trous 3 et 5 lorsque ceux-ci sont en coïncidence. Les supports 6 comportent une encoche 7 faite dans la partie inférieure du support, de façon que lorsque le support est en place et qu'il s'appuie sur la plaque inférieure 1, cette encoche se trouve située au niveau de la

25 plaque coulissante. Le dispositif comporte encore un renvoi 8 qui peut prendre la forme d'un ressort, fixé contre la paroi de la vitrine ou sur la plaque inférieure 1, ce ressort agissant sur la plaque coulissante 2 de telle sorte qu'en position de repos, les trous 3 de la plaque coulissante se

30 trouvent décalés par rapport aux trous 5 du plateau supérieur 4. Lorsque l'on appuie sur le moyen de pression 9 fixé dans le prolongement de la plaque coulissante, le ressort se comprime et l'on peut mettre les trous 3 en coïncidence avec les trous 5, afin d'y insérer les supports 6. Lors du

35 relâchement de l'appui, la plaque coulissante va revenir à sa

position initiale, les trous 3 vont se déplacer par rapport aux trous 5 et les supports 6 vont se trouver ainsi bloqués par la plaque coulissante 2 qui est alors engagée dans les encoches 7. Le dispositif peut être muni d'un système de
5 blocage 10 permettant le blocage de la plaque coulissante en position de repos ou en position d'ouverture.

Ce système de blocage peut être mécanique ou électrique et être muni d'une clé. Le dispositif peut en outre être relié directement à un système d'alarme.

10 Dans le dispositif décrit ici, les trous 3 de la plaque coulissante sont de sections sensiblement supérieures à celles des trous 5 du plateau supérieur. Afin d'éviter tout problème de mise en place des supports dans les trous, il est recommandé de prévoir la plaque coulissante 2 d'épaisseur
15 inférieure à celle du plateau supérieur 4, et que la dimension de l'encoche 7 faite dans la partie inférieure du support, sensiblement supérieure à l'épaisseur de la plaque coulissante 2, soit inférieure à celle du plateau supérieur 4. D'autre part, il sera avantageux de prévoir une forme de
20 la partie inférieure du support, correspondant à celle du trou, qui impose une orientation unique du support dans le trou, telle que par exemple une forme ronde tronquée, parallélépipède non rectangle, ovale non symétrique, ou toute forme présentant un angle, ou éventuellement une forme
25 permettant une orientation selon un nombre limité de positions, telle que par exemple carrée ou rectangulaire.

Selon la quantité et le genre des bijoux à exposer, il faut pouvoir disposer de trous à différents endroits. A cet effet, on pourra prévoir de changer le plateau supérieur en
30 fonction du nombre et de la disposition désirée des trous. L'on pourra prévoir de munir la plaque coulissante de tous les trous nécessaires pour tous les plateaux supérieurs ou de même prévoir plusieurs plaques coulissantes. Il est aussi possible de confectionner un plateau supérieur et une plaque
35 coulissante comportant un réseau de trous et de prévoir des dispositifs pour boucher les trous non utilisés sur le plateau supérieur.

Il est d'usage dans les bijouteries de surélever à l'aide de bases les objets de plus grande valeur. A cet effet, l'on pourra avantageusement prévoir des bases de hauteur quelconque munies dans leur partie supérieure d'un
5 dispositif antivol tel que décrit ci-dessus, destiné à protéger les objets de valeur que l'on désire surélever, et dans leur partie inférieure d'un certain nombre de supports 6 fixés à demeure au corps de la base et destinés à être introduits dans les trous du plateau supérieur 4 du
10 dispositif antivol faisant corps avec la vitrine. Ce mode d'agencement de dispositifs les uns dans les autres pourra être avantageusement répété de façon à exposer les objets qui doivent être protégés à hauteur voulue.

Le système de renvoi 8 du dispositif décrit ci-dessus
15 utilise un ressort travaillant en compression, mais il va de soi que l'on peut aussi bien utiliser un ressort travaillant en traction, le dispositif de renvoi pouvant alors être situé en un autre endroit, par exemple du côté du moyen d'appui. De même tout autre dispositif de renvoi imaginable peut être
20 utilisé.

La description qui précède se réfère à un dispositif de protection antivol pouvant être utilisé dans la vitrine d'une bijouterie exposant des bijoux à l'intention des passants de la rue. Le même dispositif peut être utilisé pour les
25 vitrines intérieures ou pour les tables d'exposition d'une bijouterie. Des dispositifs analogues peuvent être utilisés pour la protection de tout objet de valeur, que ce soit dans une exposition, un musée ou tout autre lieu, quelles que soient les dimensions de cet objet. Il suffit d'y adapter les
30 dimensions du dispositif. Ainsi, l'utilisation d'un tel dispositif peut avantageusement être imaginée pour la protection de statues ou autres oeuvres d'art. La position du dispositif peut être horizontale ou verticale, ou toute position intermédiaire.

35 Afin de rendre l'objet à protéger solidaire du support 6, ce dernier peut être agencé de façons fort diverses, selon le type et la forme de l'objet à protéger.

Dans une première variante (fig. 2), on peut munir le support d'un point de fixation (soudure, vis, etc.).

Dans une deuxième variante (fig. 3), le support comporte deux pièces A et B agencées de façon à ménager une ouverture dans sa partie supérieure lorsque les deux pièces A et B sont jointes. De tels supports peuvent être utilisés pour protéger par exemple des bagues, des colliers ou tout autre objet se présentant sous la forme d'une boucle fermée, que l'on introduit dans le support lorsque les deux pièces A et B sont disjointes. Lorsque la partie inférieure du support est positionnée dans le trou correspondant du dispositif, les parties A et B ne peuvent plus être séparées et l'objet est rendu solidaire du support.

Dans une troisième variante (fig. 4 à 6), le support est aussi composé de deux pièces A et B, un présentoir de soutien de l'objet à protéger étant fixé, par exemple par soudure, à la pièce A. L'objet à protéger, par exemple une montre, est mis en place sur le présentoir de soutien lorsque les pièces A et B sont disjointes.

Il va de soi que les supports peuvent être habillés de façons diverses et se présenter sous toutes formes utiles pour la décoration et la présentation des objets que l'on désire exposer.

REVENDICATIONS**REVENDICATIONS
AMENDÉES**

1. Dispositif de protection antivol composé d'au moins une plaque supérieure (4) et une plaque inférieure (2) disposées parallèlement, la plaque supérieure comportant au moins un trou (5), et d'au moins un support comportant des moyens destinés à le rendre solidaire de l'objet à protéger, caractérisé en ce qu'il comporte une plaque de fond (1) destinée à régler la position du support, en ce que la plaque inférieure (2) comporte au moins un trou (3) de section sensiblement plus grande que celle du trou (5) et destiné à être positionné en coïncidence avec ce trou (5) pour y introduire le support (6), et en ce que le support comporte une encoche (7) agencée de façon que la plaque inférieure (2) puisse s'y emboîter par un mouvement de translation par rapport à la plaque supérieure (2).
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la plaque inférieure (2) comporte un moyen de pression (9) et un renvoi (8) agencés de façon qu'en position de repos les trous de la plaque inférieure (2) se trouvent décalés par rapport à ceux de la plaque supérieure (4).
3. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il est muni d'un système de blocage.
4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte un système d'alarme.
5. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens du support destinés à le rendre solidaire de l'objet à protéger sont des encoches.
6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les moyens du support destinés à le rendre solidaire de l'objet à protéger comportent deux pièces (A, B) agencées de façon que, lorsqu'elles sont jointes, elles ménagent une ouverture.

RE V E N D I C A T I O N S

1. Dispositif de protection antivol caractérisé en ce qu'il se compose d'au moins un élément supérieur et un élément inférieur, l'élément supérieur comportant au moins un trou, et d'au moins un support, comportant des premiers
5 moyens destinés à le rendre solidaire de l'objet à protéger, et des seconds moyens agencés de façon à le fixer sur l'élément inférieur.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les éléments supérieur et inférieur sont des plaques
10 (2, 4) disposées parallèles, la plaque inférieure comportant au moins un trou de section sensiblement plus grande que celui de la plaque supérieure.
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que les seconds moyens du support sont des encoches (7)
15 agencées de façon que la plaque inférieure (2) puisse s'y emboîter par un mouvement de translation par rapport à la plaque supérieure (4).
4. Dispositif selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que les supports sont munis d'arrêts
20 destinés à régler leur position.
5. Dispositif selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce qu'il comporte une plaque de fond (1) destinée à régler la position du support.
6. Dispositif selon l'une des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que la plaque inférieure (2) comporte
25 un moyen de pression (9) et un renvoi (8) agencés de façon qu'en position de repos les trous de la plaque inférieure (2) se trouvent décalés par rapport à ceux de la plaque supérieure (1).
- 30 7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est muni d'un système de blocage.

8. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte un système d'alarme.
9. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les premiers moyens du support
5 sont des encoches.
10. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les premiers moyens du support comportent deux pièces (11, 12) agencées de façon que, lorsqu'elles sont jointes, elles ménagent une ouverture
10 (13).

- 1/2

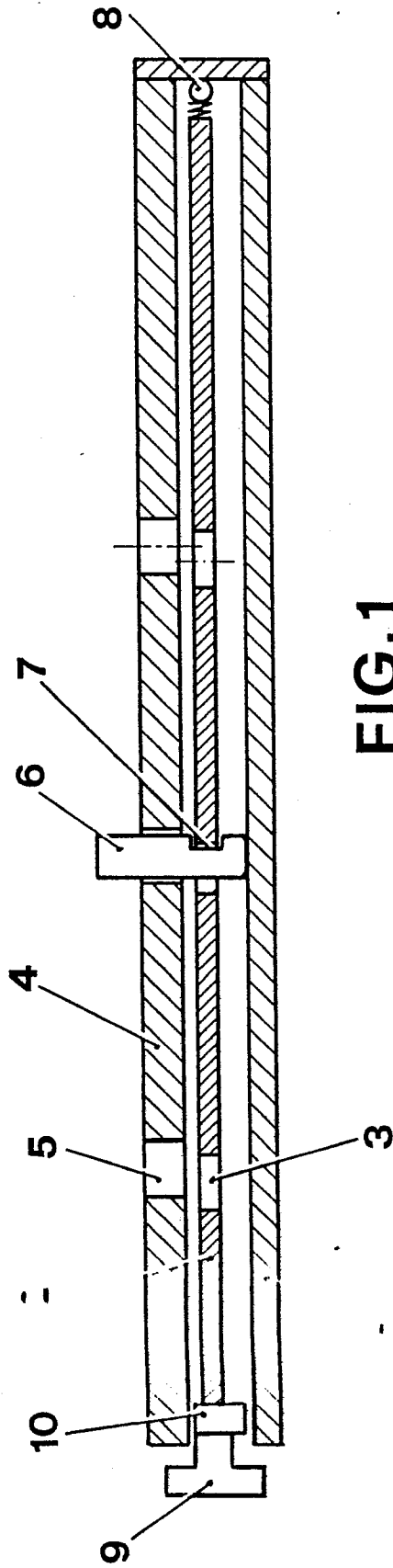


FIG. 1

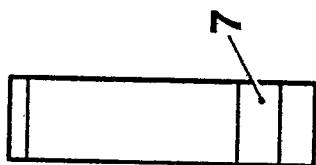


FIG. 2

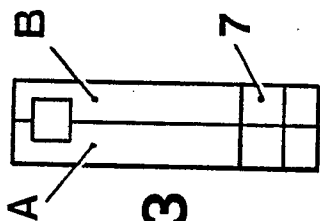


FIG. 3

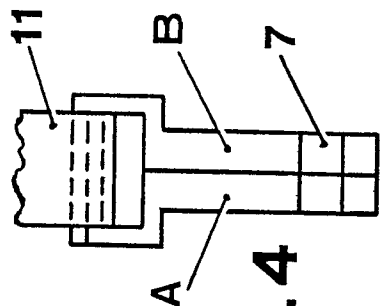


FIG. 4

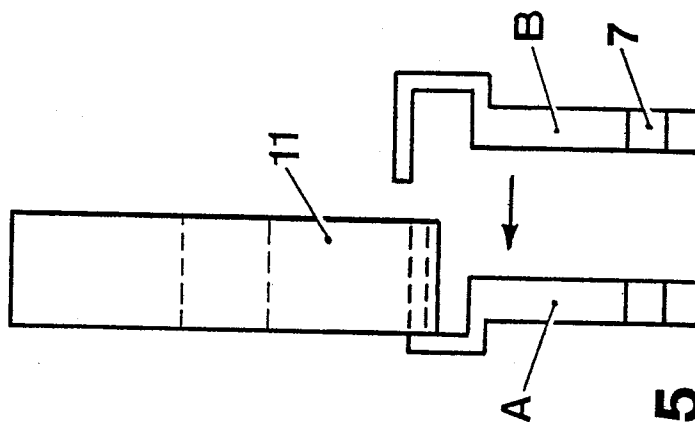


FIG. 5

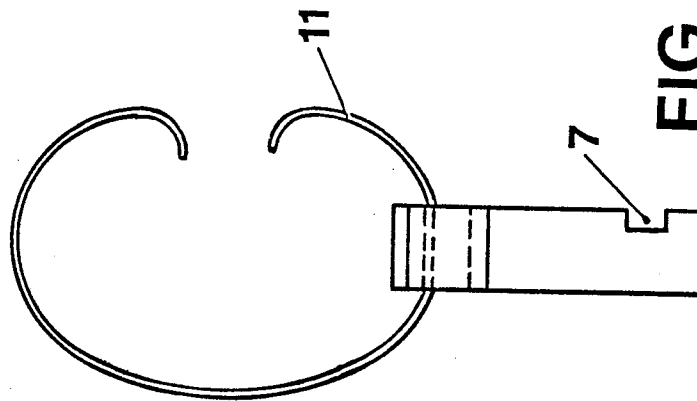


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0133857
Numéro de la demande

EP 83 81 0355

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
X	US-A-3 400 812 (SNOW) * colonne 3, lignes 51-66 *	1-4, 6, 7, 9	A 47 F 3/00
Y		8	
A		5, 10	
X	US-A-1 718 249 (MORIN) * figures 1, 3; page 3, lignes 42-62 *	1-4, 7, 9	
X	US-A-3 964 603 (SANDLER) * colonne 2, lignes 34-48; figures 1-3 *	1, 7	
Y		8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) A 47 F
A		2-6	
A	DE-A-2 854 366 (HEINRICH)	1-5, 7, 9	
Y	US-A-3 602 562 (RADELFINGER) * résumé et figures *	8	
	--- -/-		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-03-1984	Examineur CURZI D.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			Page 2
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
A	US-A-1 436 233 (BROWN) * figures 4-10 * -----	10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-03-1984	Examineur CURZI D.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	